

## SÉNAT DE BELGIQUE

---

SÉANCE DU 27 MARS 1923

---

### Proposition de Loi relative à la création d'une Université flamande.

---

#### DÉVELOPPEMENTS

---

MESSIEURS,

Si les longs débats qu'a provoqués à la Chambre puis au Sénat, la question de l'Université flamande n'ont pas abouti à créer une majorité favorable à l'un ou l'autre des projets de loi présentés, il en est résulté du moins, et cela avec une indiscutable évidence, que sur deux points importants le Parlement a exprimé une volonté positive dont il faut désormais tenir compte si l'on veut espérer résoudre, enfin, un problème trop longtemps irritant.

Le premier de ces deux points est qu'il y a lieu de créer, en Belgique, et — plutôt à Gand qu'ailleurs — une université flamande ; le second, qu'il convient d'y maintenir l'Université française, sans en altérer d'aucune façon le caractère.

Tout projet de loi qui ne s'inspirerait pas de ces deux idées s'insurgerait contre les vœux certains du pays.

C'est en tenant compte de ceux-ci que les signataires du présent projet l'ont rédigé. Ils ne le présentent point comme un projet transactionnel, estimant que dans une question aussi importante que celle de la culture supérieure, réclamée à juste titre par une partie du peuple belge, il n'y a pas de transaction possible. La Belgique wallonne ne croit faire, en effet, aucune concession à la Belgique flamande en poursuivant avec elle la création d'une université flamande ; elle le fait par simple esprit de justice. Elle ne peut admettre, d'autre part, que les Flamands lui feraient une concession en respectant l'Université française de Gand, au maintien de laquelle tout le pays, flamand et wallon, est intéressé, puisque de cette université vivante et prospère sont sortis quelques-uns de ses plus illustres savants.

Ce qui, jusqu'à présent, en aigrissant les discussions du Parlement, a retardé la solution du problème qui nous occupe, c'est ce détestable état d'esprit qui dresse, en adversaires les uns des autres, les défenseurs de deux cultures différentes, et leur fait prétendre qu'une université flamande et une université française doivent être forcément ennemies et ne pourraient

( 2 )

donc poursuivre en paix, l'une à côté de l'autre, leurs efforts studieux. L'on ne peut trop s'élever contre pareille conception, que tout le passé intellectuel de la Belgique dément d'ailleurs, puisqu'il n'est pas discutable que son originalité, sa grandeur et sa fécondité ont été le résultat de l'alliance étroite qui n'a jamais cessé entre l'esprit flamand et l'esprit français.

C'est cette union que consacrera, une fois de plus, la présence à Gand de deux universités qui y voisineront.

Afin de la faire plus complète, nous avons cru devoir assurer aux étudiants qui y seront inscrits, la possibilité de passer de l'une à l'autre pour y suivre, à leur choix, tout ou partie de cours, et de subir leurs examens en se servant de la langue dans laquelle ces cours sont enseignés.

C'est donc aux sentiments de fraternité et d'union, c'est-à-dire aux *sentiments belges*, des Flamands et des Wallons que nous nous adressons pour obtenir le vote de notre projet. Il faut que l'ayant voté, Flamands et Wallons aient la conviction qu'ils ont servi leur pays, les uns en maintenant le foyer de culture qu'est l'Université française de Gand, les autres en fondant un foyer de culture nouvelle. Il faut surtout que ceux-ci, les Flamands, qui se trouvent en présence des difficultés multiples d'ordre intellectuel et financier que présente l'organisation d'un établissement d'enseignement supérieur, soient assurés de l'aide que leur promettent leurs frères Wallons. Il faut enfin, que, de la part de ceux-ci, le vote du présent projet constitue un engagement d'honneur de ne mettre aucun obstacle à la vie et au développement de l'Université flamande.

C'est dans cet état d'esprit, que nous vous convions, Messieurs, à adopter notre proposition de loi.

MARIE SPAAK.